



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 14 juin 2021 à 19h30 en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8 à huis clos, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. DM-2020-204 :

Adresse: 611 chemin de Lac-de-la-Grise

Lot: 28A-734 et 28A-723, Canton de Beresford

Objet :

Permettre la rénovation d'un bâtiment accessoire dérogatoire protégé par un droit acquis et de modifier la hauteur de l'abri à bateau pour que la hauteur ce dernier soit haussée de 22,86 cm ou pour que le sommet du toit soit haussé de 45,72 cm pour se retrouver à une altitude de 2,59m alors que le règlement de zonage 2013-060 ne permet pas de modifier la hauteur d'une telle construction.

Considérant que la séance se tiendra à huis clos, toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou commentaire concernant cette demande au plus tard le 14 juin à 19h30 à directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca. Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et inscrire le numéro de dérogation mineure suivant : DM-2020-204. Ces messages reçus le cas échéant seront transmis aux membres du conseil avant la prise de décision.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 27 mai 2021

Josiane Alarie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière